REGLEMENT DU CONCOURS DES ILLUMINATIONS ET DECORATIONS DE NOEL 2025

Article 1 : Objet

Dans le cadre des fêtes de fin d'année, la commune de Villiers en Plaine organise un concours sur le thème des illuminations et des décorations de Noël afin de faire vivre l'esprit de Noël dans les rues virollaises.

Article 2 : Catégories

Les catégories

· Catégorie 1 : Maisons

· Catégorie 2 : Commerces

Le jury établira un classement dans chacune de ces catégories.

Article 3 : Inscriptions

Les habitants, et les commerces désirant participer au concours doivent s'inscrire obligatoirement auprès de la mairie avant le 19 décembre 2025.

Au secrétariat de la mairie aux heures d'ouvertures

Par téléphone au 05 49 35 60 51

Par mail à communication@villiersenplaine.fr

Le concours sera maintenu s'il y a au moins 5 inscrits toutes catégories confondues

Article 4 : Composition du jury

Le jury du concours est composé :

- d'élus du Conseil Municipal désignés par Madame le Maire,
- de représentants de la vie locale, festive et associative.

Le jury se rendra à l'adresse des candidats le lundi 22 décembre entre 17h30 et 21h00

Article 5 : Critères de sélection - jury

Les critères d'évaluation seront les suivants :

- La densité et l'importance des décorations
- La qualité de l'agencement des illuminations et des décorations de Noël (effet d'ensemble)
- Le sens artistique et l'originalité
- La visibilité de la rue
- Les efforts en matière de développement durable et économies d'énergie : utilisation d'ampoules et guirlandes à basse consommation

Les illuminations et décorations devront :

- être installées sur le domaine privé et ne pas empiéter sur le trottoir et la voie publique
- être visibles de la rue ou de la route entre 17h30 et 21h.

Le jury ne rentrera pas dans les propriétés privées.

Article 6 : Résultats et remise des prix

Lorsque le jury aura délibéré il informera les propriétaires des habitations lauréates.

Les résultats du concours seront annoncés lors des vœux à la municipalité le 24 janvier 2026.

Les 3 premiers de chaque catégorie se verront récompensés.

Article 7 : Droit à l'image

Les participants acceptent que des photos de leurs illuminations et décorations soient réalisées et autorisent leur publication dans les supports de communication de la commune de Villiers en Plaine.

Article 8 : Acceptation du règlement

Les participants, inscrits au concours d'illuminations et de décorations de Noël des maisons et locaux professionnels, acceptent, sans réserve, le présent règlement ainsi que les décisions prises par le jury.